

**Université**

**de Strasbourg**

## DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 9 juillet 2024

Délibération  
n°72-2024  
Point 4.12.4

### Point 4.12.4 de l'ordre du jour Remises early birds concours international

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre du recrutement international, les 3 premiers candidats du concours Bachelor qui confirment leur intégration à l'EM Strasbourg et payent leur acompte se voient octroyer une remise sur leurs frais spécifiques de 1000 €.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0

#### Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la remise de 1000 €, au titre de l'année universitaire 2023/2024 pour :

First name	Last name	Nationality	Entry year	Year of Admission	Remarque
[REDACTED]	[REDACTED]	France	2023-2024	2023	1ère confirmée Bachelor
Korati	[REDACTED]	Côte d'Ivoire	2023-2024	2023	2ème confirmée Bachelor
[REDACTED]	[REDACTED]	France	2023-2024	2023	3ème confirmé Bachelor

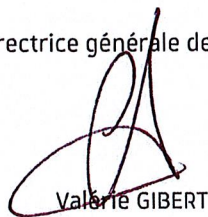
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT